

Institut Technique de l'AViculture

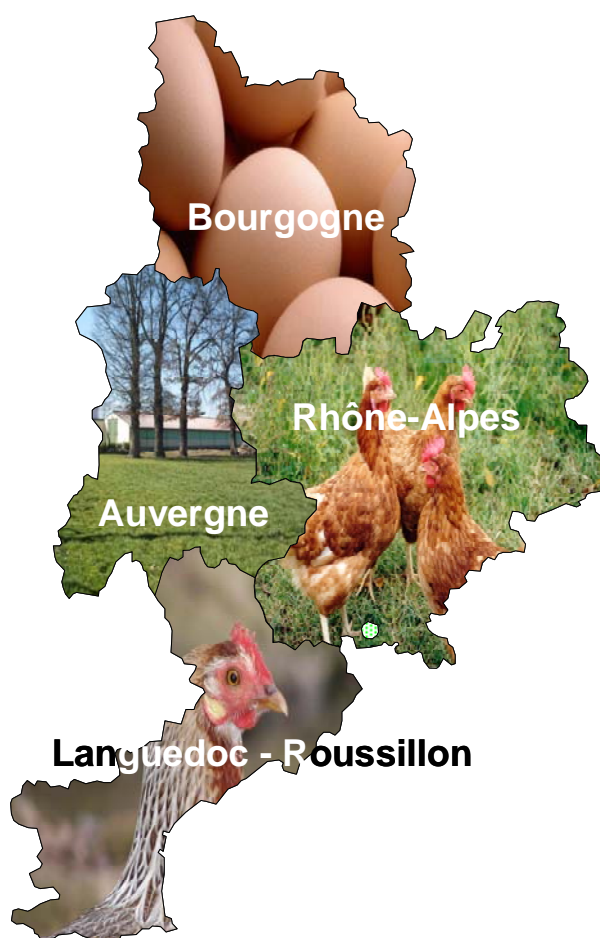
AVICULTURE - CUNICULTURE - ELEVAGE DE PETITS ANIMAUX

23 rue baldassini- 69364 LYON Cedex 07

tél. 04 72 72 49 47 – fax : 04 72 72 49 69

www.itavi.asso.fr

LA FILIERE « ŒUF DE CONSOMMATION » EN RHONE-ALPES ET DANS LE SUD-EST EN 2007



SYNTHESE REALISEE AVEC LA
PARTICIPATION FINANCIERE DE L' OFFICE DE L'ELEVAGE



SOMMAIRE

1	Place de l'aviculture en Rhône-Alpes	4
1.1	Cheptels	4
1.2	Valeur économique des productions avicoles	4
2	Place de la production d'œufs de consommation en France et dans l'aviculture rhônalpine	5
3	Activité des couvoirs en <i>Gallus</i> ponte	7
4	Fabrications d'aliment pour <i>Gallus</i> ponte.....	7
5	Elevages de poulettes démarrées	9
5.1	Rhône-Alpes	9
5.2	Sud-Est	9
6	Elevage de poules pondeuses.....	10
6.1	Rhône-Alpes	10
6.2	Sud-Est	12
7	Le statut sanitaire du parc de bâtiments	13
7.1	Organisation de la production.....	16
8	Centres de conditionnement et établissement de transformation d'œufs	16
8.1	Les centres de conditionnement.....	16
8.1.1	Approvisionnement.....	16
8.1.2	Utilisation	17
8.1.3	Effectifs et classes d'activité des centres de conditionnement	19
8.2	Les casseries	19
9	Valorisation des poules de réforme	20
10	Conclusions : perspectives et enjeux.....	21



avertissement

Cette synthèse a été rédigée en juin 2008, date à laquelle; pour un certain nombre de critères, les données statistiques 2007 n'étaient pas encore disponibles. Cela explique que dans certains cas, les données les plus récentes disponibles sont celles de 2006, notamment celles concernant l'utilisation des œufs.



Remerciements

Nous remercions vivement les Directions des Services Vétérinaires des départements des régions Rhône-Alpes, Bourgogne, Auvergne, Languedoc-Roussillon et Provence – Alpes - Côte d'Azur, les Services Régionaux de Statistiques Agricoles et tous les partenaires de la filière « œuf de consommation » du Sud-Est pour leur précieuse et fidèle collaboration.

TABLEAUX, GRAPHIQUES ET FIGURES

Tableau 1 – effectifs comparés des pondeuses selon les modes de production en France et en Rhône-Alpes en 2005 et 2006 – évolutions	4
Tableau 2 - évolution des comptes de l'agriculture en France et en Rhône-Alpes (produits avicoles) entre 2000 et 2006	4
Tableau 3 - évolution de la part du produit avicole dans le produit toutes productions animales (y compris produits transformés).....	5
Tableau 4 - production d'œufs en Rhône-Alpes entre 2004 et 2006 – comparaison avec la production nationale.....	5
Tableau 5 - nombre d'élevages de poules reproductrices et futures reproductrices et capacités en Rhône-Alpes en 2007.....	7
Tableau 6 - évolution de la production d'aliment pondeuse dans le Sud-Est entre 2004 et 2007 (en T)8	
Tableau 7 - Un potentiel d'élevage de poulettes futures pondeuses en érosion au niveau régional	9
Tableau 8 - répartition départementale du potentiel d'élevage de poulettes futures pondeuses de Rhône-Alpes.....	9
Tableau 9 - évolution du potentiel d'élevage de poules pondeuses en Rhône-Alpes de 2004 à 2007	10
Tableau 10 - répartition départementale du potentiel d'élevage de poules pondeuses de Rhône-Alpes en 2007.....	13
Tableau 11 - élevages et adhésion à la charte sanitaire en Rhône-Alpes	15
Tableau 12 - évolution des abattages sanitaires en Rhône-Alpes	15
Tableau 13 - Approvisionnement en œufs coquille dans les principales régions entre 2002 et 2006 .	17
Tableau 14 - Destination des œufs dans les principales régions entre 2002 et 2006.....	17

❧

Figure 1 - évolution des produits avicoles et toutes productions animales en Rhône-Alpes entre 1991 et 2006.....	5
Figure 2 - part des régions du Sud-Est dans la production d'œufs en 2006	5
Figure 3 - Valeur économique de la production d'œufs dans le sud-est en 2006	6
Figure 4. - Evolution de la production d'aliment pondeuses en Rhône-Alpes et part de la région dans la production française	8
Figure 5 - répartition départementale du potentiel d'élevage de poulettes futures pondeuses dans le Sud-Est et évolution récente	11
Figure 6 - répartition départementale du potentiel d'élevage de pondeuses dans le Sud-Est et évolution récente	14
Figure 7 - Œufs conditionnés et cassés en Rhône-Alpes.....	18
Figure 8 - Œufs conditionnés selon le mode de production en Rhône-Alpes.....	18
Figure 9 - Evolution du nombre de centres de conditionnement d'œufs en Rhône-Alpes – répartition selon la classe d'approvisionnement	19
Figure 11 - Œufs destinés à l'IAA en Rhône-Alpes.....	20
Figure 12 - Evolution de la cotation poule de réforme dans le Sud-Est.....	21
Figure 13 - Comparaison filières « œufs de consommation » France - Rhône-Alpes (données 2006-2007).....	22

1 Place de l'aviculture en Rhône-Alpes

1.1 Cheptels

Représentant en 2006 7.4% des effectifs nationaux des volailles de type *Gallus* (pondeuses d'OAC, pondeuses d'œufs de consommation, poulettes et poulets de chair) et 5.0% des effectifs de volailles autres (canards, dindes, oies, pintades, cailles et pigeons)^a, la part de l'aviculture rhônalpine dans la production avicole française stagne.

Tous modes de production confondus, les effectifs de poules pondeuses représentent en 2006 9.2% des effectifs nationaux, une part en stagnation sur les dernières années, quand les effectifs nationaux continuent de diminuer de 1%/an en moyenne entre 2004 et 2006.

Tableau 1 – effectifs comparés des pondeuses selon les modes de production en France et en Rhône-Alpes en 2005 et 2006 – évolutions

	France ⁽¹⁾		Rhône-Alpes ⁽²⁾				Part Rhône-Alpes / France (2006)
	2006	évol. 06/05	2006	évol. 06/05	2007	évol. 07/06	
cage	37 764	-0.4%	3 040	-0.02%	2 833	-6.8%	8.1%
plein-air ⁽³⁾	5 712	-5.8%	859	0.3%	1 018	-6.4%	15.0%
Biologique ⁽⁴⁾	1 604	-1.0%	228	-7.8%			14.2%
sol / volière	1 400	-17.6%	126	-20.5%	127	0.9%	9.0%
TOTAL	46 480	-1.7%	4 253	-1.2%	3 978	-6.5%	9.2%

(1) source SCEES-ITAVI – (2) source ITAVI Sud Est - (3) y compris Label-Rouge - (4) source AGENCE BIO

1.2 Valeur économique des productions avicoles

Après une conjoncture favorable en 2001, du fait du report des consommateurs de la viande bovine sur la viande de volaille pour raison de deuxième crise d'ESB, 2002 et les années suivantes révélèrent l'ampleur de la crise structurelle qui menaçait l'aviculture depuis plusieurs années : les comptes d'exploitation faisaient apparaître pour l'ensemble de l'aviculture (volailles et œufs) dans le Sud-Est et en particulier en Rhône-Alpes un produit en net recul, ainsi qu'une tendance à la baisse de la part relative de l'aviculture dans le produit toutes productions animales^b et dans la production avicole française. Après un recul de 18% pour Rhône-Alpes contre une baisse de 12% au niveau national en 2005, du fait de la crise de consommation liée à la sur-médiatisation de la grippe aviaire, la valeur des produits avicoles semble s'être stabilisée en 2006.

Tableau 2 - évolution des comptes de l'agriculture en France et en Rhône-Alpes (produits avicoles) entre 2000 et 2006

(en euros constants 2006)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Rhône-Alpes	197.75	211.31	201.56	207.42	181.43	179.26	181.43
Bourgogne	65.25	70.68	67.90	65.14	66.72	61.85	63.67
Auvergne	50.66	55.45	53.02	53.70	52.44	49.71	49.40
PACA	21.33	21.65	20.66	21.81	19.55	19.20	19.73
Languedoc-Roussillon	58.42	62.83	60.33	52.31	50.65	48.28	46.89
Sud-Est	393.41	421.91	403.48	400.38	370.79	358.31	361.12
France	3 499.21	3 778.94	3 646.12	3 660.27	3 737.66	3 391.42	3 390.16
part Sud-Est / France	11.2%	11.2%	11.1%	10.9%	9.9%	10.6%	10.7%
part Rhône-Alpes / France	5.7%	5.6%	5.5%	5.7%	4.9%	5.3%	5.4%

source : AGRESTE Rhône-Alpes octobre 2007 et AGRESTE juin 2008

^a Source : AGRESTE – effectifs d'animaux en 2006

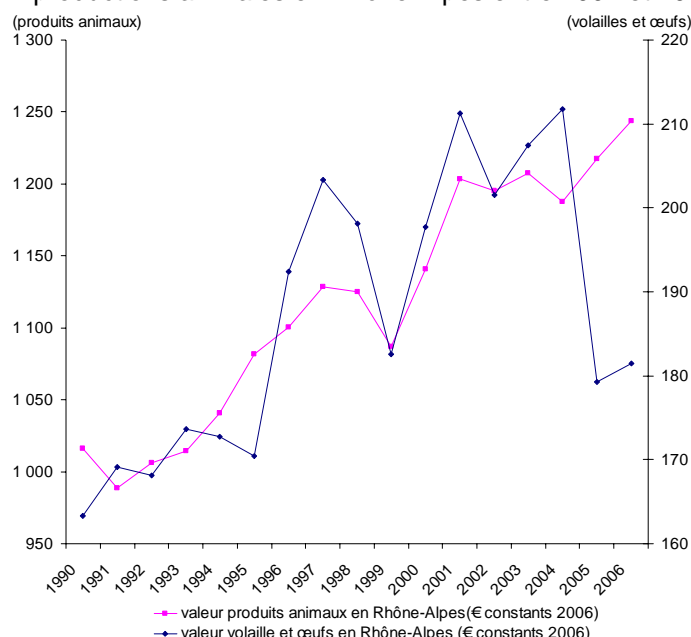
^b La valeur des productions étant égale au prix de base de la production diminuée des consommations intermédiaires et des impôts liés à la production et augmentée des subventions d'exploitation.

Tableau 3 - évolution de la part du produit avicole dans le produit toutes productions animales (y compris produits transformés)

	2002	2003	2004	2005	2006
Rhône-Alpes	16.9%	17.2%	17.8%	14.7%	14.6%
France	17.6%	17.6%	17.7%	15.6%	15.4%

source : AGRESTE Rhône-Alpes

Figure 1 - évolution des produits avicoles et toutes productions animales en Rhône-Alpes entre 1991 et 2006



source : AGRESTE Rhône-Alpes

L'évolution des comptes d'exploitations sur 15 ans montre logiquement un décrochement net du produit avicole en 2002, partiellement rattrapé en 2003 et 2004, puis très marqué en 2005 et en 2006, alors que le produit toutes productions animales stagne, soutenu essentiellement par la reprise des productions bovines.

2 Place de la production d'œufs de consommation en France et dans l'aviculture rhônalpine

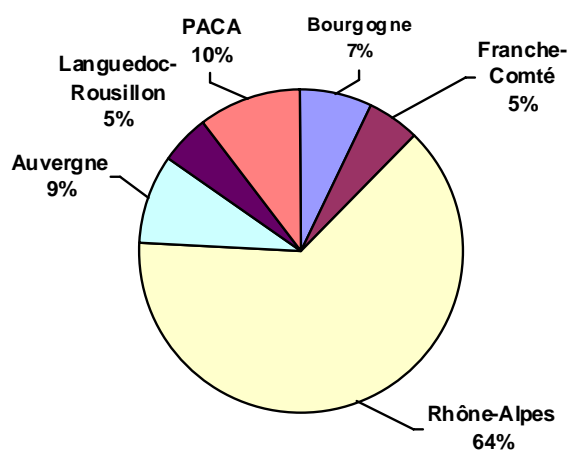
En 2006, la région Rhône-Alpes a produit plus de 1.17 milliards d'œufs, chiffre en stagnation par rapport aux années précédentes, du fait d'un tassement des effectifs de pondeuses. Rhône-Alpes reste cependant la 2^{ème} région productrice française derrière la Bretagne et devant les Pays de la Loire, sa production représentant 10.2% de la production totale française. Cette part est en hausse, la production nationale diminuant de façon plus rapide que la production régionale. Si on associe à Rhône-Alpes la Bourgogne, l'Auvergne, le Languedoc-Roussillon et la Provence - Alpes-Côte d'Azur, la part de la production du Sud-Est dans la production nationale se renforce à 15.3%.

Tableau 4 - production d'œufs en Rhône-Alpes entre 2004 et 2006 – comparaison avec la production nationale (en milliards d'œufs)

	2003	2004	2005
France	12.24	12.03	11.46
dont basse-cour	0.48	0.44	0.46
dont professionnels	11.76	11.59	11.00
Rhône-Alpes	1.19	1.21	1.17
dont basse-cour	0.04	0.04	0.04
dont professionnels	1.15	1.17	1.13
Rh-Alpes / France (%)	9.8%	10.0%	10.2%
Sud-Est ⁽¹⁾	1.79	1.80	1.75
Sud-Est / France (%)	14.6%	15.0%	15.3%
Bretagne	5.70	5.45	5.05
Bretagne / France (%)	46.6%	45.3%	44.0%
Pays de la Loire	1.04	1.05	1.04
Pays de la Loire / France (%)	8.5%	8.7%	9.1%

(1) Rhône-Alpes, Bourgogne, Auvergne, Languedoc-Roussillon, PACA - source AGRESTE

Figure 2 - part des régions du Sud-Est dans la production d'œufs en 2006



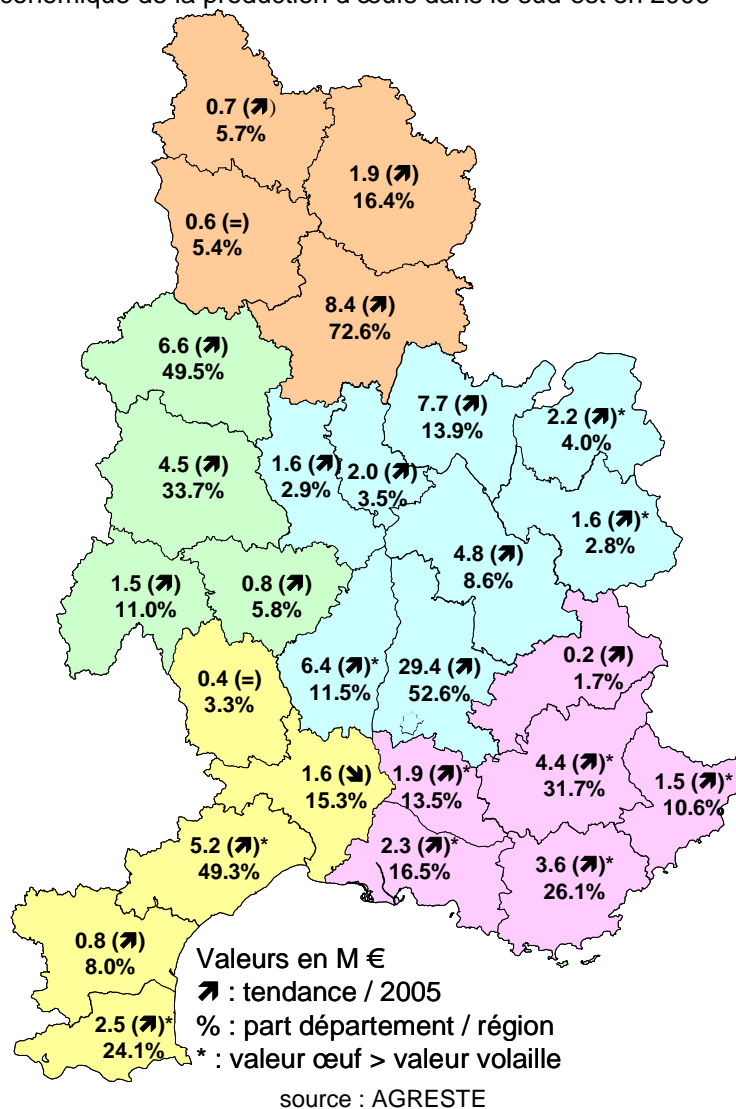
source AGRESTE

En Rhône-Alpes, la part de l'œuf en valeur reste importante, mais reste sur une tendance à la baisse à moyen terme. En 2006, cette production représente 55.18 millions d'euros, soit 4.4% de la valeur dégagée par les productions animales, un des plus faibles niveaux en 17 ans (au début des années 90, elle représentait plus de 7% de la valeur dégagée par les productions animales). Elle représente 30% de la valeur dégagée par l'aviculture, part en hausse de 2 points par rapport à 2005, alors que la valeur œuf + volaille reste très en deçà de ce qu'elle était en 2004 (181.43 millions d'euros contre 211.81 millions d'euros).

Le poids économique de cette production est prépondérant :

- En Rhône-Alpes dans les départements de la Savoie (80%), de la Haute-Savoie (69%) et de l'Ardèche (56%) ;
- En Bourgogne dans le département de la Saône-et-Loire (73%) ;
- En Languedoc-Roussillon dans les départements de Pyrénées Orientales (85%) et de l'Hérault (76%) ;
- En Provence – Alpes – Côte d'Azur dans les départements du Var (97%), des Alpes-Maritimes (87%) et des Alpes de Haute-Provence (85%), mais aussi en 2006 dans le Vaucluse ((52%) où elle dépasse la valeur des productions de volailles de chair.

Figure 3 - Valeur économique de la production d'œufs dans le sud-est en 2006



3 Activité des couvoirs en *Gallus* ponte

Jusqu'à l'automne 2001, trois couvoirs (ROSSI, CEVENNES CAMARGUE et SFPA) assuraient l'approvisionnement de la majorité des poulettes d'un jour du Sud-Est et la majeure partie des mises en place de poulettes dans les élevages de la région. On comptait une dizaine de couvoirs de ponte, l'activité des autres couvoirs concernant généralement la vente au détail. Suite à des restructurations d'entreprises, le couvoir ROSSI (outil de production du groupe GRELIER) produit des poussins de chair et non plus des poulettes destinées à la ponte. La société LOHMAN a créé sa propre filiale de distribution de la souche LOHMAN avec un approvisionnement des poulettes à partir de trois couvoirs, dont un est situé dans le Sud-Est (CEVENNES CAMARGUE), LOHMAN France, filiale de la société LOHMAN, continuant de produire de la poulette démarrée sur le Sud-Est. Cette réorganisation s'est traduite par une baisse du nombre de poulettes d'un jour produites sur Rhône-Alpes et une augmentation du flux d'approvisionnement dans les élevages de la région de poulettes d'un jour et de poulettes démarrées issues d'autres régions françaises. Fin 2006, le groupe GLON-SANDERS a annoncé son projet de développer la production de poulettes régionalement pour les besoins des élevages du groupe (800 000 poulettes), afin de devenir indépendant de l'approvisionnement depuis l'ouest de la France (surcoût de transport, qualité moindre des poulettes du fait du stress généré par le voyage, évolution de la réglementation sur le transport des animaux vivants...)

Le nombre d'élevages de futures reproductrices en Rhône-Alpe reste stable depuis 2004, après avoir baissé sensiblement ; de 11 en 2002 il n'en reste plus en 2007 que 8, dont 4 élevages de futures reproductrices pour la filière ponte, représentant près de 80 000 places. Avec 7 élevages pour une capacité totale de 111 700 places, le nombre d'exploitations possédant des ateliers de pondeuses reproductrices et la capacité globale d'élevage stagnent en 2007 (respectivement +1 élevage / 2006 et - 1 870 places). La Drôme, l'Isère et le Rhône restent les seuls départements rhônalpins élevant des futures reproductrices « œuf », avec respectivement 56% et 44% des capacités d'élevage de reproductrices « œuf ».

Tableau 5 - nombre d'élevages de poules reproductrices et futures reproductrices et capacités en Rhône-Alpes en 2007

	Futures reproductrices				Reproductrices			
	œuf		chair		œuf		chair	
	élevages	places	élevages	places	élevages	places	élevages	places
2007	4	79 408	4	69 557	7	111 662	10	99 074
2006	2	54 500	4	53 052	7	113 530	8	69 572
2007/2006	+ 41 413				27 634			

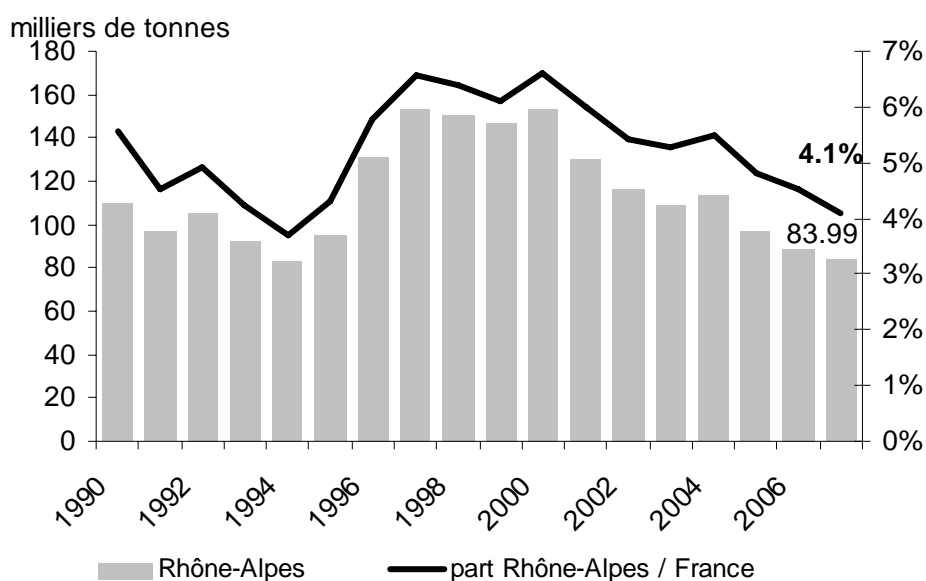
source : Observatoire Economique Avicole Sud-Est

4 Fabrications d'aliment pour *Gallus* ponte

Entre 1991 et 2000, la progression moyenne de la production d'aliments pondeuses s'est établie pour le Sud-Est à 1.7%, grâce au dynamisme de Rhône-Alpes qui a connu sur la même période une croissance annuelle moyenne de 4.5% (cf. Figure 4). Cette évolution a toutefois été très irrégulière : fortes hausses de tonnages produits les années où le marché était porteur et celles suivant les crises (+55% entre 1995 et 1997), sévères baisses les années de crises et après les restructurations d'entreprises. Entre 2000 et 2001, le tonnage a enregistré une forte baisse: -7.85% en 2001, -11.4% en 2002 et -10.4% en 2003. Rhône-Alpes n'a pas échappé à cette tendance, mais a connu en 2002 et 2003 une baisse moins forte que celle affichée par le Sud-Est (respectivement -10.4% et -6.5%). 2004 a vu les tonnages produits se stabiliser au niveau national (+0.95%/2003) et progresser pour le Sud-Est (+3.59%), plus particulièrement pour Rhône-Alpes. En 2005, les tendances repartaient à la baisse, Rhône-Alpes voyant ses tonnages baisser de plus de 15% par rapport à 2004, alors que la baisse n'était « que » de 3.5% au niveau national. Globalement toutefois, grâce à une forte progression des fabrications d'aliment pondeuse en Bourgogne (+23%), le Sud-Est voyait ses tonnages reculer de 2.9% seulement. En 2006, du fait de l'impact de la crise « influenza aviaire », elles se sont orientées à la baisse tant au niveau national (-10.8%) qu'en Rhône-Alpes (-11.0%) et en Bourgogne (-12.0%). La part des deux régions dans le total national (6.3% et 1.6%) est en légère baisse par rapport à 2005. Les fabrications d'aliment pondeuses en 2007 représentent 176 171 T pour le Sud-Est, soit près de 9% des fabrications nationales. Au niveau régional, la situation est contrastée entre Rhône-Alpes et ses régions limitrophes d'une part et Bourgogne. Alors que la production d'aliment pondeuse semble se ralentir dans les régions du sud, elle serait en forte

progression en Bourgogne. Une évolution à comparer pour Rhône-Alpes, avec les précautions d'usage toutefois, aux évolutions de mode de production d'œufs : le potentiel de production d'œufs en cages est en diminution marquée dans cette région, au profit des modes alternatifs représentant des effectifs de pondeuses, et donc des besoins en aliment, moindres.

Figure 4. - Evolution de la production d'aliment pondeuses en Rhône-Alpes et part de la région dans la production française



source SNIA - SYNCOPAC – ITAVI (entreprises de + de 5 000 T)

A ces tonnages, il faut ajouter ceux des structures fabricant moins de 5 000 T/an dont la production n'apparaît pas dans les statistiques données, ainsi que les fabrications d'aliments pondeuses à la ferme et les fabrications d'aliment des entreprises non adhérentes du SNIA/SYNCOPAC, difficilement mesurables ; elles représentent des volumes non négligeables en région Rhône-Alpes.

Sur la base des performances techniques obtenues dans les élevages de pondeuses, de poulettes et de reproductrices de la région et le nombre d'animaux de la filière ponte dans la région Rhône-Alpes, les besoins en aliments sont de l'ordre de 162 048 tonnes d'aliments.

Tableau 6 - évolution de la production d'aliment pondeuse dans le Sud-Est entre 2004 et 2007 (en T)

	2004		2005		2006		2007	
	Tonnage	évol/ 2003	Tonnage	évol/ 2004	Tonnage	évol/ 2005	Tonnage	évol/ 2006
FRANCE	2 078 307	1.0%	2 004 999	-3.5%	1 954 910	-2.5%	2 057 763	5.3%
RHÔNE-ALPES	113 778	4.7%	96 658	-15.0%	88 654	-8.3%	83 992	-5.3%
part / France	5.5%		4.8%		4.5%		4.1%	
BOURGOGNE	25 065	5.7%	30 912	23.3%	37 820	22.3%	43 607	15.3%
part / France	1.0%		2.0%		2.0%		2.1%	
SUD-EST	187 156	3.6%	181 662	-2.9%	182 893	0.7%	176 171	-3.7%
part / France	9.0%		9.1%		9.4%		8.6%	

source SNIA-SYNCOPAC-ITAVI (ent. de + de 5 000 T) - (1) : Rhône-Alpes, Bourgogne, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Provence – Alpes - Côte d'Azur

5 Elevages de poulettes démarrées

5.1 Rhône-Alpes

Depuis plusieurs années, le potentiel d'élevage de poulettes futures pondeuses est en recul, que ce soit en nombre d'élevages ou en nombre de places ; ce phénomène peut s'expliquer par des raisons économiques (moindre rentabilité de l'élevage de poulette démarrée par rapport à la production de volailles de chair en particulier) et sanitaires (difficulté de maîtrise de la maladie de Marek notamment). Le nombre d'élevages recule cependant plus vite que le nombre de place : la production de poulettes a ainsi tendance à se concentrer de plus en plus sur de grosses unités, notamment pour répondre aux besoins des fermes de ponte.

Ainsi, 48 élevages de poulettes démarrées étaient recensés en 2007 sur la région Rhône-Alpes, pour une capacité d'élevage (par bande) de 1.87 millions d'animaux. Sur la base de 2.3 bandes par an, la production théorique de poulettes démarrées est donc de l'ordre de 4.65 millions de têtes ; sachant qu'en 2006, le cheptel de pondeuses en élevages professionnels est estimé à 4.3 millions de têtes, les capacités des élevages de poulettes couvrent donc théoriquement les besoins de la région Rhône-Alpes. En revanche, le déficit ne cesse de s'amplifier pour le bassin de production du Sud-Est ; les flux de poulettes sur les régions limitrophes et au niveau national s'amplifient, l'approvisionnement des élevages de poulettes se faisant alors avec des animaux venant le plus souvent de l'Ouest de la France.

Tableau 7 - Un potentiel d'élevage de poulettes futures pondeuses en érosion au niveau régional

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
nombre d'élevages	75	63	61	54	50	48
évolution N / N-1		-12 -16%	-2 -3%	-7 -11%	-4 -7%	-2 -4%
nombre de places	2 386 717	2 209 500	2 215 247	1 816 628	2 021 432	1 873 329
évolution N / N-1		-177 217 -7%	5 747 0%	-398 619 -18%	204 804 11%	-148 103 -7%
nombre moyen de places par élevage	31 823	35 071	36 316	33 641	40 429	39 028
évolution N / N-1		3 249 10%	1 244 4%	-2 674 -7%	6 787 20%	-1 401 -3%

Source ITAVI d'après DDSV

57% des places se situent dans la Drôme, qui concentre aussi 65% des élevages. Par ordre d'importance, les autres départements producteurs sont l'Isère, l'Ardèche et l'Ain, les départements de Savoie et Haute-Savoie ayant des capacités plus faibles. Dans le département de la Loire et le Rhône, aucune production n'a été enregistrée en 2006.

Tableau 8 - répartition départementale du potentiel d'élevage de poulettes futures pondeuses de Rhône-Alpes

	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute Savoie
nombre d'élevages	5	3	31	7	0	0	1	1
nombre de places	391 746	155 855	1 063 500	244 505	0	0	13 524	4 200
nombre moyen de places / élevage	78 349	51 951	34 306	34 929	-	-	13 524	4 200
part / région (places)	21%	8%	57%	13%	-	-	1%	0%

Source ITAVI d'après DDSV

5.2 Sud-Est

D'après les données disponibles, il n'y a plus d'élevage de poulettes futures pondeuses en Bourgogne en 2006, après l'arrêt en 2005 du seul élevage recensé en Saône-et-Loire. Pour les autres régions (Auvergne, Languedoc-Roussillon et Provence – Alpes - Côte d'Azur), toutes les données ne

sont pas disponibles de façon exhaustive. Sur les départements pour lesquelles les données sont disponibles entre 2003 et 2007, la tendance est à l'érosion des capacités d'élevage.

6 Elevage de poules pondeuses

6.1 Rhône-Alpes

A l'instar de ce qui est observé en poulettes futures pondeuses, le nombre d'élevages de poules pondeuses ainsi que les capacités de production sont orientées à la baisse ; cependant, cette baisse correspond à des évolutions différentes selon les modes d'élevage (cage, sol / volière et plein air / bio) :

- l'élevage de poules en cage est en recul constant depuis 6 ans^c, que ce soit en nombre d'élevages ou en capacité de production ; la capacité moyenne semble refléter une concentration de la production, la capacité moyenne progressant de plus de 15 000 places entre 2000 et 2007 ;
- L'élevage au sol (sans parcours) et en volière voit les capacités de production se stabiliser autour de 7 à 9 000 places en moyenne.
- l'élevage avec parcours extérieur (plein-air et biologique) semble progresser en nombre d'élevages mais la capacité de production est en recul^d.

Tableau 9 - évolution du potentiel d'élevage de poules pondeuses en Rhône-Alpes de 2004 à 2007

mode d'élevage		2004	2005	2006	2007	évolution 2005 / 2004	évolution 2006 / 2005	évolution 2007 / 2006
cages	nombre élevages	85	73	68	65	-12 -14.1%	-5 -6.8%	-3 -4.4%
	nombre places de pondeuses	3 326 582	3 033 189	3 040 082	2 833 314	-293 393 -8.8%	6 893 0.2%	-206 768 -6.8%
	capacité moyenne / élevage	39 136	41 551	44 707	43 589			
sol/volière	nombre élevages	22	25	12	14	3 13.6%	-13 -52.0%	2 16.7%
	nombre places de pondeuses	146 761	157 364	125 578	126 704	10 603 7.2%	-31 786 -20.2%	1 126 0.9%
	capacité moyenne / élevage	6 671	6 295	10 465	9 050			
plein air/bio	nombre élevages	136	133	150	141	-3 -2.2%	17 12.8%	-9 -6.0%
	nombre places de pondeuses	1 003 051	1 103 586	1 087 457	1 017 846	100 535 10.0%	-16 129 -1.5%	-69 611 -6.4%
	capacité moyenne / élevage	7 375	8 298	7 250	7 219			
total	nombre élevages	243	231	230	220	-12 -4.9%	-1 -0.4%	-10 -4.3%
	nombre places de pondeuses	4 476 394	4 294 139	4 253 117	3 977 864	-182 255 -4.1%	-41 022 -1.0%	-275 253 -6.5%

Source ITAVI d'après DDSV

^c : la distinction des élevages selon les modes d'élevage ne se faisant dans l'enquête auprès des DSV que depuis 2002

^d : en production biologique, la capacité par bâtiment et par site, limitée réglementairement, n'évolue logiquement pas

Figure 5 - répartition départementale du potentiel d'élevage de poulettes futures pondeuses dans le Sud-Est et évolution récente



Source : ITAVI d'après DDSV – Les pourcentages correspondent à l'évolution entre 2006 et 2007 pour Rhône-Alpes et PACA – L'absence de chiffre dans un département correspond à une absence d'information

Comment expliquer de telles évolutions ? La diminution du nombre d'éleveurs de poules en cage est liée :

- d'une part à la difficulté croissante d'être agréé à la charte sanitaire, cet agrément devenant de plus en plus une obligation, en particulier vis-à-vis des exigences de la distribution mais aussi compte tenu de l'impact économique considérable d'un abattage sanitaire sur la santé financière d'une exploitation. Les arrêtés ministériels de décembre 2007 et mars 2008 durcissent encore les conditions d'adhésion à la charte sanitaire.
- d'autre part à l'application de la directive 1999/74/CE dite « bien-être » et en particulier de la norme de 750 cm²/poule avec aménagements au lieu de 550 cm²/poule précédemment ; les investissements nécessaires pour normaliser les bâtiments existants sont considérables et dans un même bâtiment, le passage de cages standards aux cages aménagées peut entraîner une baisse de capacité de production.

50% des élevages sont situés dans la Drôme, qui représente plus de 53% des places de poules. Quatre départements (Drôme, Ardèche, Ain et Isère) se répartissent près de 88% des élevages et 90% du cheptel. La situation de chaque département par rapport aux modes d'élevage est cependant différente :

- 69% des élevages de la Drôme sont des élevages alternatifs, mais son potentiel de production est représenté à 73% par les élevages en cage. Depuis 2003, le nombre d'élevages en cages tend à diminuer, phénomène partiellement compensé par une augmentation du nombre d'élevages alternatifs. Du fait de la moindre taille de ces types d'élevage, les capacités exprimées en nombre de places sont en recul constant.
- L'Ardèche a une majorité d'élevages (86%) en systèmes alternatifs (plein-air et biologique essentiellement), qui représentent 56% du potentiel départemental. Comme pour la Drôme, on assiste à une disparition progressive des élevages en cages, représentant des nombres de places importants, et n'étant que faiblement compensée par des créations d'élevages alternatifs, nécessairement de plus petite taille.
- Du fait de l'arrêt de plusieurs bâtiments, l'Ain a désormais trois fois moins d'élevages en cages que d'élevages en systèmes alternatifs. En revanche, les élevages en cages représentent 71% des capacités de production.
- Les élevages au sol ou en volière, dont les produits peinent à trouver leur place sur un marché déjà très segmenté, sont en nombre décroissant ; c'est désormais l'Ain est le premier département de la région en terme de capacité de production (42%) devant l'Isère (31%).

Globalement, le développement des productions alternatives s'est principalement réalisé par des créations de nouveaux élevages, mais aussi par le réaménagement d'élevages de poules standard pour anticiper l'application de la directive « bien-être » et la reconversion d'élevages de poules reproductrices chair et ponte. Toutes les organisations de production de Rhône-Alpes y ont participé ; en particulier **Valsoleil** (conditionnement des œufs biologiques, label Rouge, libre parcours et plein-air, qui sont vendus aux Fermiers du Soleil, membre du groupe LUSTUCRU), **Val d'Eurre** (commercialisation des œufs biologiques, plein-air et libre parcours), **Agri'œufs** (membre du groupe MATINES) et **Seguy** qui ont développé la production d'œufs bio et label Rouge et **Cocorette** et **Baby Coque**, qui axent depuis plusieurs années leur développement sur les productions d'œufs fermier label Rouge et d'œufs certifiés libre parcours.

6.2 Sud-Est

Le potentiel de production d'œufs de consommation, tant en nombre d'élevages qu'en nombre de places, poursuit sa diminution, du fait de l'arrêt d'élevages de taille importante (départs à la retraite sans reprise, problèmes sanitaires,...) et de la reconversion d'élevages en cage en élevages alternatifs, de capacité moindre. Dans quelques départements, le passage de 450 cm² à 550 cm² s'est accompagné d'un réaménagement complet des bâtiments, permettant de compenser partiellement la baisse du nombre de places à volume de bâtiment constant. Quelles que soient les régions, les créations de nouvelles unités sont rendues très difficiles du fait de la lourdeur des démarches administratives, de l'hostilité que de tels projets soulève chez les riverains, même quand ils sont de taille réduite et de type alternatif et du montant des investissements en regard de la rémunération espérée.

Tableau 10 - répartition départementale du potentiel d'élevage de poules pondeuses de Rhône-Alpes en 2007

		Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute Savoie
cage	nb d'élevages	5	6	34	7	1	6	1	5
	nb de places	446 289	201 120	1 550 900	306 686	1 500	111 673	146 996	68 150
	nb moyen de places / élevage	89 258	33 520	45 615	43 812	1 500	18 612	146 996	13 630
	part / région (élevages)	7.7%	9.2%	52.3%	10.8%	1.5%	9.2%	1.5%	7.7%
	part / région (places)	15.8%	7.1%	54.7%	10.8%	0.1%	3.9%	5.2%	2.4%
sol / volière	nb d'élevages	4	0	3	4	0	1	0	2
	nb de places	52 764	0	25 300	39 340	0	5 000	0	4 300
	nb moyen de places / élevage	13 191	-	8 433	9 835	-	5 000	-	2 150
	part / région (élevages)	28.6%	0.0%	21.4%	28.6%	0.0%	7.1%	0.0%	14.3%
	part / région (places)	41.6%	0.0%	20.0%	31.0%	0.0%	3.9%	0.0%	3.4%
plein-air / biologique	nb d'élevages	10	36	73	11	4	2	1	4
	nb de places	132 206	252 737	542 040	35 623	14 500	3 000	2 240	35 500
	nb moyen de places / élevage	13 221	7 020	7 425	3 238	3 625	1 500	2 240	8 875
	part / région (élevages)	7.1%	25.5%	51.8%	7.8%	2.8%	1.4%	0.7%	2.8%
	part / région (places)	13.0%	24.8%	53.3%	3.5%	1.4%	0.3%	0.2%	3.5%
total	nb d'élevages	19	42	110	22	5	9	2	11
	nb de places	631 259	453 857	2 118 240	381 649	16 000	119 673	149 236	107 950
	part / région (élevages)	8.6%	19.1%	50.0%	10.0%	2.3%	4.1%	0.9%	5.0%
	part / région (places)	15.9%	11.4%	53.3%	9.6%	0.4%	3.0%	3.8%	2.7%

Source ITAVI d'après DDSV

7 Le statut sanitaire du parc de bâtiments

Tous les élevages de **volailles futures reproductrices**, que ce soit pour la filière chair comme pour la filière œuf, sont adhérents à la charte sanitaire. Ce n'est plus vrai, comme les années précédentes, pour les élevages de **volailles reproductrices**, dont certains, créés dans l'année, n'avaient pas encore été chartés.

Dans les élevages de **poulettes futures pondeuses**, le taux d'adhésion, qui progressait depuis 2003, stagne depuis 2006 avec un taux d'adhésion de 83% en 2007 et ce malgré la diminution du nombre d'élevages depuis 5 ans.

En revanche en élevages de **poules pondeuses**, le taux moyen d'adhésion se stabilise à un niveau assez élevé, mais moindre toutefois qu'en élevages de poulettes. En 2007, 80% des élevages qui sont adhérents à la charte sanitaire. La situation reste différente selon les modes de production : 89% des élevages de poules plein-air et biologiques, 67% des élevages au sol et 65% des élevages en cages sont adhérents à la charte.

Les chiffres des abattages sanitaires étaient assez inquiétants en 2004. Cette situation préoccupante avait d'ailleurs été à l'origine de la mise en place d'une étude épidémiologique par la filière œuf et ses partenaires, pour déterminer les facteurs de risques et tenter d'améliorer le statut sanitaire des élevages. Même si la situation reste perfectible, ont amélioration est confirmée depuis 2005, suite à une réelle prise de conscience par tous les maillons de la filière et de renforcement des mesures de prévention.

Figure 6 - répartition départementale du potentiel d'élevage de poules pondeuses dans le Sud-Est et évolution récente



Source : ITAVI d'après DDSV – Les pourcentages correspondent à l'évolution entre 2006 et 2007. L'absence de chiffre dans un département correspond à une absence d'information

Tableau 11 - élevages et adhésion à la charte sanitaire en Rhône-Alpes

		2002	2003	2004	2005	2006	2007
Elevages de futures reproductrices	secteur ponte						
	nb élevages	7	3	2	2	2	4
	nb élevages en charte sanitaire	7	3	2	2	2	4
	Taux d'adhésion	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	secteur chair						
	nb élevages	8	5	4	4	4	4
Elevages de reproductrices	nb élevages en charte sanitaire	8	5	4	4	4	4
	Taux d'adhésion	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	secteur ponte						
	nb élevages	10	6	6	6	7	7
	nb élevages en charte sanitaire	10	6	6	6	6	7
	Taux d'adhésion	100%	100%	100%	100%	86%	100%
Elevages de poulettes futures pondeuses	secteur chair						
	nb élevages	27	18	11	11	8	9
	nb élevages en charte sanitaire	20	14	10	11	6	8
	Taux d'adhésion	74%	78%	91%	100%	75%	89%
	nb élevages	75	63	61	54	50	48
	nb élevages en charte sanitaire	68	55	54	49	44	40
Elevages de pondeuses d'œufs de consommation	Taux d'adhésion	91%	87%	89%	91%	88%	83%
	nb élevages	254	257	243	231	230	223
	nb élevages agréés à la charte sanitaire	156	180	185	183	187	178
	Taux d'adhésion	61%	70%	76%	79%	81%	80%
	élevages en cages	108	101	85	73	68	65
	nb élevages en cages	50	51	52	48	45	42
	Taux d'adhésion	46%	50%	61%	66%	66%	65%
	élevages au sol et en volière	16	18	22	25	12	18
	nb élevages au sol et en volière	4	11	9	12	9	12
	Taux d'adhésion	25%	61%	41%	48%	75%	67%
	élevages plein air et biologique	130	138	136	133	150	140
	nb élevages plein air et biologique	102	118	124	123	133	124
Taux d'adhésion	78%	86%	91%	92%	89%	89%	

Source : ITAVI d'après DDSV

Tableau 12 - évolution des abattages sanitaires en Rhône-Alpes

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
nb élevages touchés	14	16	23	20	18	19	24
cheptel éliminé	449 562	285 870	356 808	999 712	346 073	388 755	310 031
cages	nc	5	10	9	8	4	5
		214 400	221 008	777 900	226 800	301 148	140 300
plein air/bio	nc	9	10	7	6	9	12
		35 170	67 900	73 500	22 773	51 262	78 991
sol	nc	0	0	1	2	1	0
		0	0	12 000	8 500	500	0
poulette	nc	1	2	5	1	2	4
		32 500	62 000	129 812	11 000	28 325	84 540
reproducteurs	nc	1	1	0	0	1	1
		3 800	5 900	0	0	320	nc

Source : ITAVI d'après DDSV

7.1 Organisation de la production

Les nombreuses et incessantes évolutions réglementaires, et plus particulièrement la directive « bien être » dont les implications ne sont pas encore toutes bien cernées, suscitent de nombreuses interrogations tant pour la production standard que pour les productions alternatives. Les opérateurs de la région s'interrogent sur les choix techniques à faire par rapport à la cage standard, afin de conserver leurs parts de marchés et de rester positionnés pour l'exportation sur l'Allemagne et la Suisse.

En production standard, les principaux opérateurs régionaux sont **Dégut SA, Agri'œufs, Séguy SA, CVP Mas d'Auge** et **Avidurance**. A ces opérateurs s'ajoute un certain nombre de producteurs conditionneurs indépendants (ex : le Petit Gone, Baby Drôme...). En productions alternatives, les principaux opérateurs sont **Valsoleil** (GIE Appro), **Val d'Eurre** (filiale de Dégut SA), **Cocorette, Avibresse, Séguy SA** et **Babycoque**.

Sur la base d'une consommation moyenne annuelle par habitant de 231 œufs (équivalent coquille) et d'une population estimée à 6.06 millions d'habitants en Rhône-Alpes, 4.82 en PACA, 2.55 en Languedoc-Roussillon, 1.63 en Bourgogne, 1.34 en Auvergne et 1.15 en Franche-Comté, soit 17.55 millions d'habitants^e, la consommation totale est de l'ordre de 1.40 milliards d'œufs en Rhône-Alpes et 4.05 milliards d'œufs pour le Sud-Est. La production d'œufs régionale (1.17 milliards d'œufs) ne couvre pas les besoins de Rhône-Alpes. Le bassin de production du Sud-Est (1.75 milliards d'œufs) est lui nettement déficitaire.

8 Centres de conditionnement et établissement de transformation d'œufs

8.1 Les centres de conditionnement

8.1.1 Approvisionnement

- Après une baisse de 6% des volumes approvisionnant les centres de conditionnement entre 1999 et 2000, Rhône-Alpes amorçait une reprise en 2001 et en 2002 (respectivement +7.6% +0.3%).
- En 2003, les volumes chutaient de 11.5%, avec à peine 1.05 milliards d'œufs, dans un contexte national stable (+0.1%). Les Pays de la Loire, qui avaient cédé le deuxième rang à Rhône-Alpes en 2001, revenaient derrière la Bretagne en progressant de plus de 20% par rapport à 2002.
- 2004 a vu les volumes rhônalpins se stabiliser (+0.11%) dans un contexte national stagnant (-0.15%), tandis que les Pays de la Loire confortent leur 2^{ème} place (+9.9%).
- En 2005, la tendance était à nouveau à la baisse en Rhône-Alpes (-5.6%), tandis que les Pays de la Loire continueraient leur progression spectaculaire (+42.8%). Dans le même temps, la Bourgogne, après trois ans de progression (+3.7% en 2002, +9.4% en 2003, +9.6% en 2004) recule de près de 3 points en 2005. En Rhône-Alpes, la part des approvisionnements réalisés par les producteurs non conditionneurs (autres que les éleveurs liés aux centres) dans les approvisionnements totaux continuait de se redresser après avoir chuté de 25% en 2003. Elle représentait 43.1% en 2005.
- En 2006, la baisse des approvisionnements s'accélère en Rhône-Alpes (-7.0%) tandis que la forte hausse se confirme en Pays de la Loire (+61.1%) et que le ralentissement en Bourgogne se fait plus sensible (+1.5%). La part des approvisionnements réalisés par les producteurs non conditionneurs dans les approvisionnements totaux en Rhône-Alpes poursuit son redressement en 2006 et représente 45.3%.

^e source INSEE, au 1^{er} janvier 2007

Tableau 13 - Approvisionnement en œufs coquille dans les principales régions entre 2002 et 2006

	élevages appartenant au centre					autres producteurs non conditionneurs					autres centres de conditionnement					Total approvisionnement (1)				
	2002	2003	2004	2005	2006	2002	2003	2004	2005	2006	2002	2003	2004	2005	2006	2002	2003	2004	2005	2006
Bretagne	2 045	1 903	1 845	1 643	1 582	2 583	2 593	2 509	2 518	2 237	449	507	493	434	517	4 656	4 540	4 403	4 222	3 936
Rhône-Alpes	661	658	628	556	533	519	388	419	425	441	190	159	173	166	166	1 182	1 046	1 047	988	974
Pays de la Loire	253	249	316	259	261	859	1 051	1 134	1 810	2 036	303	178	237	209	177	1 114	1 346	1 479	2 111	2 381
Ile-de-France	237	213	230	183	185	640	671	507	101	125	149	162	139	76	53	896	914	769	287	312
Picardie	426	358	372	450	541	327	476	498	441	408	95	112	128	120	124	753	834	886	891	950
Poitou-Charentes	200	217	173	149	148	436	257	290	222	241	88	175	185	210	250	694	520	487	413	481
Nord-Pas de Calais	385	404	375	323	326	265	237	296	372	367	109	114	110	74	51	661	661	684	705	707
Prov.-A.-C. d'Azur	424	420	380	351	296	91	92	88	60	56	147	140	108	90	83	515	513	469	412	353
Bourgogne	220	223	216	229	232	240	260	295	271	260	109	168	112	140	108	482	527	577	560	586
Centre	278	290	253	272	227	108	114	210	225	233	108	130	139	121	64	408	404	546	610	536
Autres régions	1 017	978	965	937	961	823	918	876	944	1 007	638	363	360	297	342	1 854	1 924	1 862	1 900	1 990
FRANCE	6 146	5 912	5 753	5 352	5 293	6 890	7 060	7 122	7 389	7 410	2 385	2 208	2 185	1 937	1 935	13 214	13 228	13 207	13 098	13 207

(1) y compris œufs importés par le centre mais non comprise collecte auprès d'autres centres pour éviter les doubles comptes
– source AGRESTE

8.1.2 Utilisation

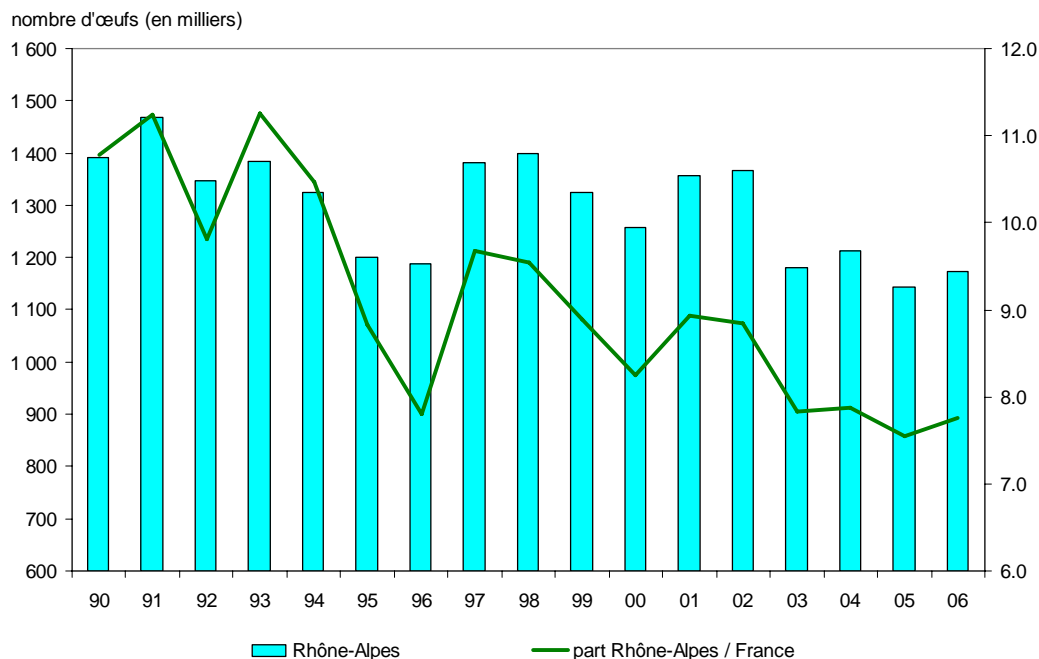
87% des 1.17 milliards d'œufs commercialisés (conditionnés ou envoyés en casseries) par les centres de conditionnement de Rhône-Alpes l'ont été en œufs coquille en 2006. Cela représente 10.1% des œufs coquille commercialisés par les centres de conditionnement français, une part qui poursuit sa progression depuis 2003 (+1.22 point).

Tableau 14 - Destination des œufs dans les principales régions entre 2002 et 2006

	Œufs conditionnés					Œufs envoyés en casseries					Total (1)				
	2002	2003	2004	2005	2006	2002	2003	2004	2005	2006	2002	2003	2004	2005	2006
Bretagne	3 760.8	3 656.3	3 579.8	3 334.1	3 038.6	1 159.4	1 045.3	1 156.7	1 176.6	1 178.3	5 114.4	4 912.2	4 870.1	4 629.5	4 398.5
Rhône-Alpes	1 142.6	990.9	1 044.9	1 007.4	1 020.5	221.7	187.1	164.4	133.4	150.3	1 366.8	1 180.2	1 212.1	1 143.1	1 172.5
Ile-de-France	967.8	979.3	803.1	330.8	337.6	88.7	94.1	85.1	30.2	25.1	1 060.0	1 075.8	888.8	361.2	362.9
Picardie	659.6	677.1	688.9	777.4	686.7	145.6	227.4	278.9	262.9	347.5	842.5	944.3	1 010.4	1 082.1	1 080.8
Nord-Pas-de-Calais	644.3	689.7	681.1	666.4	696.4	121.1	87.4	115.8	150.9	142.8	766.8	778.5	798.8	819.1	840.7
Prov.-A.-C. d'Azur	593.7	585.7	544.7	470.9	428.5	69.2	78.6	71.1	68.4	64.4	665.4	667.4	617.4	540.3	493.9
Poitou-Charentes	519.1	413.3	473.8	384.4	473.0	246.7	222.1	266.7	239.0	269.1	766.1	635.7	740.8	623.6	744.2
Aquitaine	481.4	332.0	337.4	368.2	371.4	42.1	66.8	61.2	44.4	42.3	524.6	399.8	399.0	413.2	414.4
Centre	476.3	486.0	633.9	661.8	586.5	38.3	33.7	64.4	54.5	47.0	514.7	519.8	700.4	718.6	635.9
Pays de la Loire	448.7	466.1	533.5	523.0	478.3	967.7	1 057.4	1 183.1	1 786.2	1 877.2	1 417.0	1 524.3	1 717.0	2 311.2	2 355.7
Midi-Pyrénées	391.0	366.2	362.3	407.3	429.0	45.5	59.6	49.4	50.8	62.6	436.6	426.0	411.9	458.3	493.7
Bourgogne	353.1	429.7	431.6	432.5	407.9	224.0	255.7	269.9	289.4	294.6	577.7	686.2	702.2	723.2	703.8
Alsace	321.2	309.3	310.5	304.1	307.9	33.5	39.2	30.9	38.9	45.0	356.3	350.0	343.0	344.2	353.9
Languedoc-Roussillon	199.6	198.5	175.1	186.8	215.6	11.8	11.3	9.1	10.3	12.8	211.4	209.9	184.3	197.4	228.8
Auvergne	183.8	172.6	168.4	161.2	153.8	33.4	20.1	21.0	22.7	23.9	218.8	194.1	190.7	185.1	178.8
Champagne	162.1	144.1	157.5	157.7	229.0	40.6	21.5	26.4	32.7	24.6	204.0	166.8	185.0	191.5	254.4
Haute-Normandie	120.0	96.4	94.0	57.5	54.2	12.7	9.6	8.4	4.9	4.6	132.9	106.0	102.4	62.5	58.8
Basse-Normandie	115.1	105.6	109.7	99.5	113.1	10.7	74.2	74.3	86.1	78.3	126.9	180.3	184.6	186.1	191.9
Lorraine	52.7	55.4	50.4	60.6	63.2	3.3	3.8	3.0	3.5	4.9	56.2	59.5	53.6	64.2	68.3
Corse	48.8	32.8	49.8	49.2	47.2	3.5	5.0	3.8	3.3	3.2	52.8	37.8	54.1	52.8	50.7
Franche-Comté	33.8	20.7	20.9	9.4	9.6	7.1	3.2	14.1	17.7	19.9	41.0	23.9	35.0	27.1	29.5
Limousin	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
France	11 675.4	11 207.9	11 251.3	10 450.2	10 147.9	3 526.2	3 603.2	3 957.7	4 506.8	4 718.5	15 452.8	15 078.4	15 401.5	15 134.2	15 112.0

(1) œufs conditionnés, envoyés en casseries, auxquels s'ajoutent les œufs durs, impropres à la consommation humaine et pertes - source AGRESTE

Figure 7 - Œufs conditionnés et cassés en Rhône-Alpes



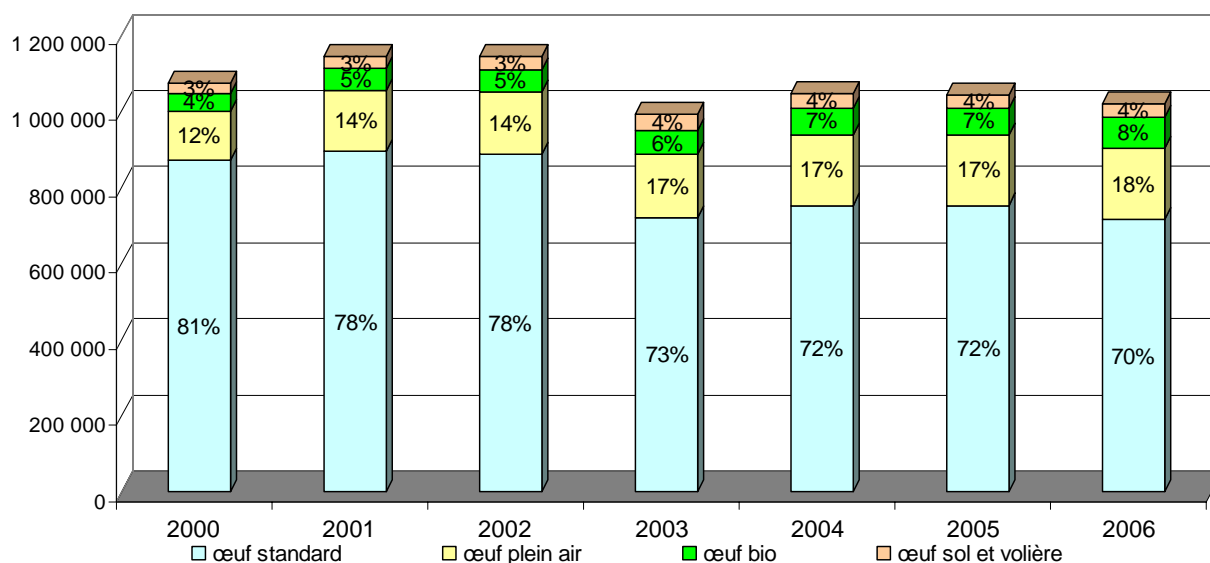
source AGRESTE

La part des œufs destinés à l'industrie alimentaire reste faible en Rhône-Alpes, malgré une progression sensible depuis 1999 : cela concerne en 2006 13% des œufs traités par les centres de conditionnement rhônalpins, contre 31% en moyenne au niveau national. On observe aussi une spécialisation de plus en plus marquée de certains centres de conditionnement de Rhône-Alpes sur les productions alternatives, du fait du développement de ces dernières. Les débouchés restent importants sur la Suisse et l'Allemagne et sur la France pour les productions biologiques. Les productions alternatives (y compris sol et volière) représentent en effet une part croissante des œufs commercialisés en coquille par les centres de la région : de 19% en 2000, elle est passée à 30% en 2006. Les conditionnements d'œufs alternatifs rhônalpins représentent :

- 19.0% des conditionnements d'œufs biologiques nationaux,
- 13.1% des conditionnements d'œufs plein-air nationaux,
- 18.4% des conditionnements d'œufs au sol nationaux.

8.9% des œufs standards conditionnés au niveau national le sont en Rhône-Alpes.

Figure 8 - Œufs conditionnés selon le mode de production en Rhône-Alpes



source AGRESTE

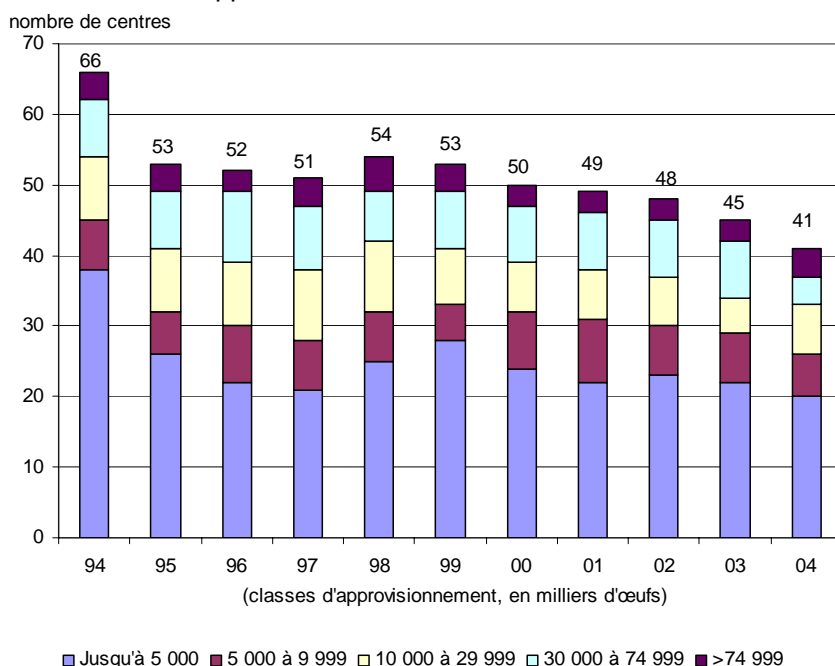
1.02 milliards d'œufs ont été conditionnés en 2006, la production issue d'élevages professionnels étant estimée à 1.13 milliards d'œufs ; depuis 1999, l'activité des centres de conditionnement régionaux par rapport à la production reste déficitaire. Le taux de couverture stagne entre 85% et 90%, alors qu'il était de 116% en 1998. Ces chiffres doivent être nuancés du fait que certains éleveurs indépendants conditionnant leur production et certains centres de conditionnement peuvent ne pas être pris en compte dans les statistiques.

Les centres de conditionnement de Rhône-Alpes ont également commercialisé 166 millions d'œufs d'autres centres de conditionnement, soit 17.0% des œufs commercialisés, proportion relativement stable depuis 2000. Se poursuit également le flux d'œufs entre les départements de Rhône-Alpes et ceux des régions limitrophes, notamment avec la région PACA.

8.1.3 Effectifs et classes d'activité des centres de conditionnement

41 centres de conditionnements ont été recensés en 2004^f en Rhône-Alpes, nombre en baisse continue depuis 1998. Les centres de conditionnement sont répartis de façon relativement homogène sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, excepté sur la Savoie et Haute Savoie qui ne disposent que de 3 centres de conditionnement (**Gaec des 3B**, **Sarl BABY COQUE** et **Scea LE NID SAVOYARD**). La Drôme et l'Ain représentent plus de 50% de capacités de conditionnement de la région.

Figure 9 - Evolution du nombre de centres de conditionnement d'œufs en Rhône-Alpes – répartition selon la classe d'approvisionnement



source AGRESTE

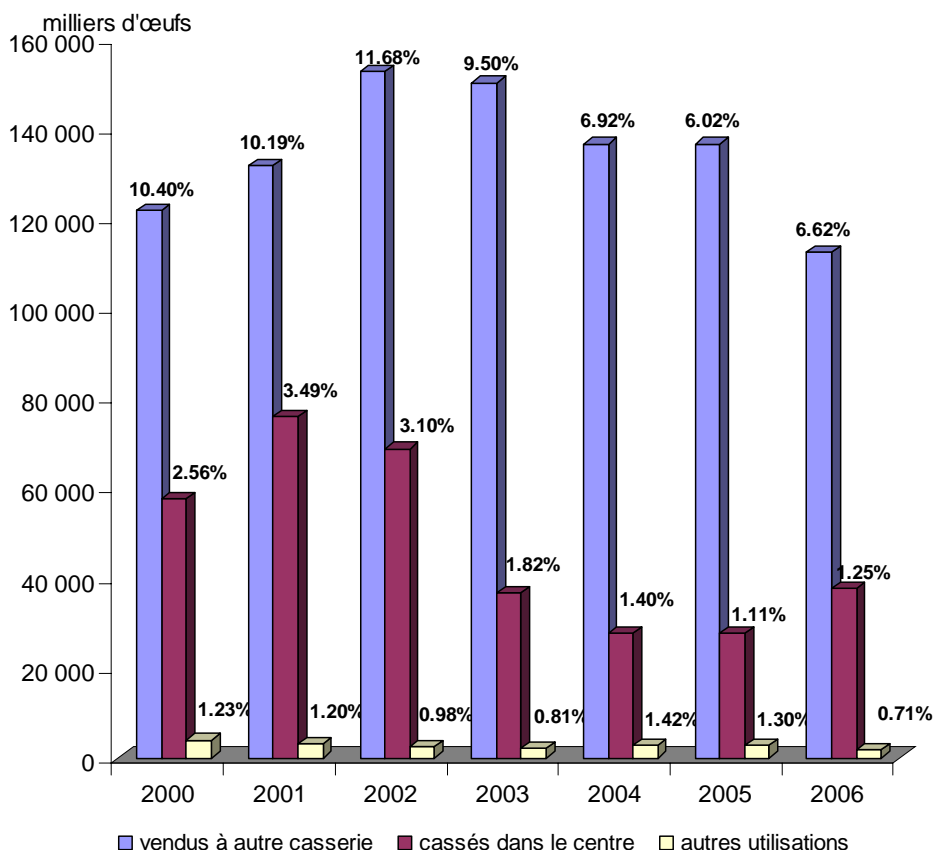
8.2 Les casseries

En 2006, plus de 150 millions d'œufs ont été destinés à l'industrie alimentaire en Rhône-Alpes, une quantité qui après 3 ans de baisse s'oriente à la hausse : -16% 03/02, -12% 04/03, -19% 05/04 mais +13% 06/05. Cette tendance, les années 2003 à 2005 exceptées, confirme une orientation stratégique prise par les centres de conditionnement de la région. Elle est sans doute aussi le reflet des fluctuations du marché de l'œuf.

Environ 75% des œufs destinés à l'industrie alimentaire ont été vendus par les centres à d'autres casseries, essentiellement hors Rhône-Alpes : la région reste très déficitaire pour cette activité, maillon faible de la filière rhônalpine. La présence d'unités sur les départements limitrophes et notamment sur la Saône-et-Loire permet de couvrir en partie les besoins ; le solde part encore vers la Bretagne, la Corrèze et la Charente.

^f Depuis 2005, ces données par région ne sont plus disponibles.

Figure 10 - Œufs destinés à l'IAA en Rhône-Alpes



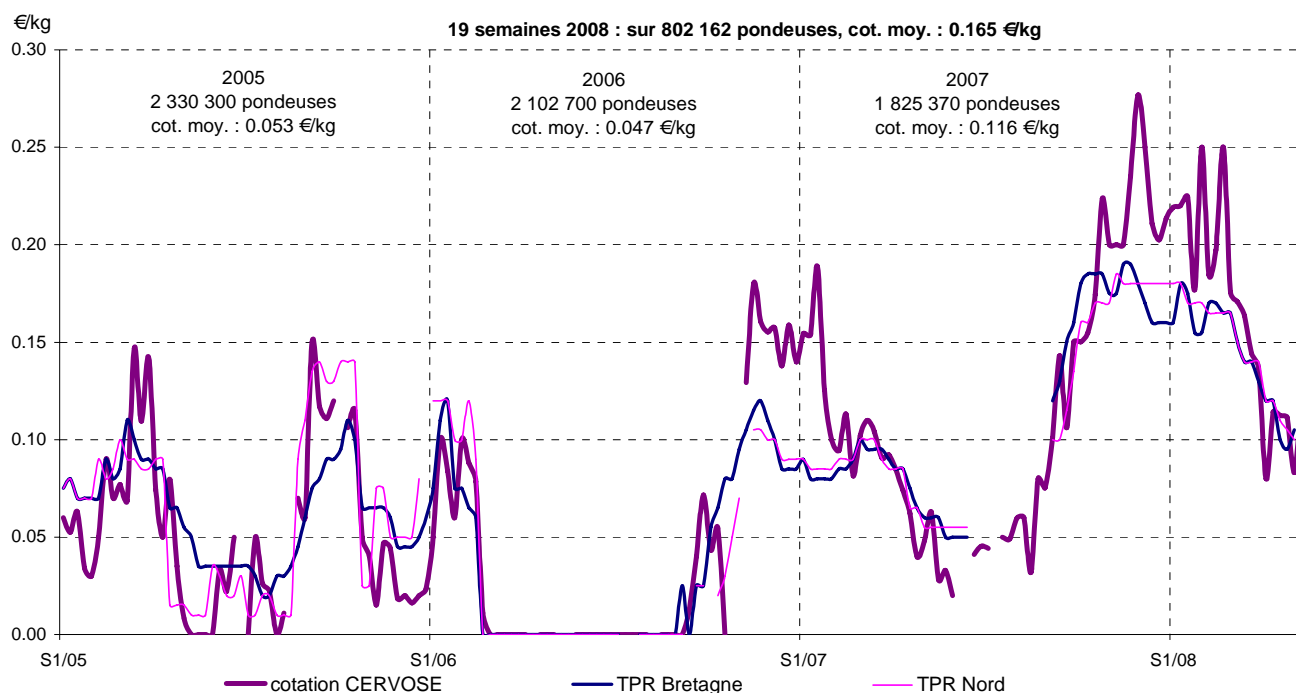
(% : part des œufs selon leur destination en Rhône-Alpes / total selon destination en France) – source AGRESTE

9 Valorisation des poules de réforme

L'absence d'abattoirs spécialisés en poules de réforme sur Rhône-Alpes, voire sur le Sud-Est, est un handicap pour la filière œuf : environ 15% du cheptel régional est abattu dans des structures locales, le reste étant exporté sur d'autres régions, voire en Italie ou en Belgique. Les opérateurs, avec l'appui de l'observatoire économique régional de l'ITAVI, ont mis en place début 2001 une cotation de la poule de réforme départ élevage afin de mieux connaître les cours pratiqués et ainsi mieux maîtriser le marché. Indépendamment des effets conjoncturels, cette cotation permet aux propriétaires de poules de disposer d'un outil simple mis à jour chaque semaine pour négocier le prix de la poule de réforme ; la représentativité du marché régional par rapport au marché national est également meilleure.

La cotation Sud-Est a porté pour l'année 2007 sur 1 825 370 poules, le prix moyen départ élevage étant de 0.116 €/kg (contre 0.196 €/kg en 2001), le minimum atteint de 0.00 €/Kg et le maximum de 0.300 €/kg. En 2006, du fait de l'épisode d'influenza aviaire, la cotation était restée nulle des semaines 9 et 36. La situation s'est heureusement améliorée en 2007, les évolutions redevenant plus proches de la normale. L'augmentation du prix du poulet (liée à l'augmentation du coût de l'aliment) a permis à la poule de réforme une bonne valorisation dans le sud-est, avec une cotation supérieure à celles de la Bretagne et du Nord sur les 7 premières semaines de 2007 et de la semaine 43 de 2007 à la semaine 12 de 2008 (cette situation s'était déjà produite entre les semaines 45 de 2006 et 7 de 2007). Il faut aussi rapprocher la bonne tenue des cours régionaux de la mise en place d'un planning d'abattage régulier de 10 à 12 000 poules / semaines depuis fin septembre 2007 par un opérateur régional majeur du secteur de la volaille de chair.

Figure 11 - Evolution de la cotation poule de réforme dans le Sud-Est



Sources - Sud-Est : Cervose d'après opérateurs régionaux/ Bretagne et Nord : Les Marchés

10 Conclusions : perspectives et enjeux

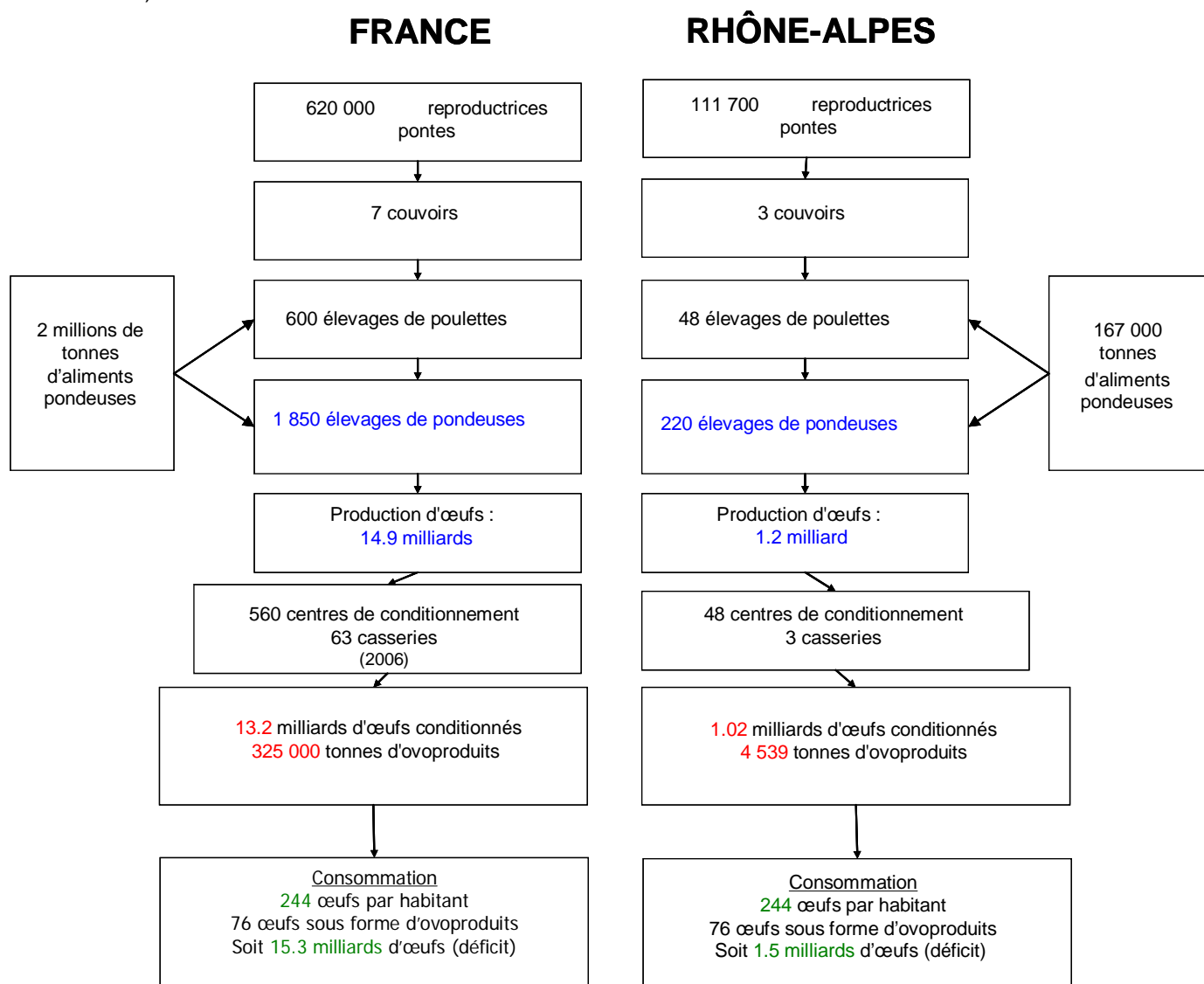
Sur le plan économique, la production d'œufs s'inscrit dans un contexte de diminution aussi bien au niveau national qu'au niveau européen : ainsi on enregistre en France en 2007 une baisse de 1.5% des mises en place de poulettes et une réduction de la production d'œufs de 3% environ. La région Rhône-Alpes n'échappe pas à cette situation avec un cheptel de poudeuses au 1^{er} janvier 2008 qui a diminué de 6% par rapport à 2007. Le cours des œufs a augmenté fin 2007 et début 2008, du fait de la diminution de l'offre et surtout de l'augmentation du coût de l'aliment.

Au niveau régional en 2007, l'association interprofessionnelle AFIVOL, avec l'APOSE et le CERVOSE, ont poursuivi le travail des années précédentes sur la valorisation des poules de réforme ; cela s'est traduit par un développement des abattages régionaux en partenariat avec Les Fermiers de l'Ardèche, avec un planning de 15 000 poules /semaine environ au dernier trimestre 2007. Parallèlement a été lancé avec l'ITAVI et l'ADIV un programme de recherche sur la caractérisation technologique de la viande de poule et sur la mise en place de produits nouveaux à base de viande de poule. Cette action est financée pour 2007 par l'association « PEP avicole »⁹ et s'inscrit pour 2008 dans le cadre du contrat régional d'orientation de filière (CROF) Volailles. L'objectif est de trouver des partenaires- si possible régionaux- pour utiliser et valoriser la viande des poules du sud-est.

L'année 2007 a aussi été marquée pour la filière par une nouvelle évolution du contexte réglementaire sanitaire, avec de nouveaux arrêtés salmonelles qui modifient les périodes et méthodes de prélèvements, élargissent la gamme des sérovars recherchés, et parallèlement à cela les services vétérinaires ont durcis leurs règles dans l'attribution de la charte sanitaire. De nombreuses réunions ont eu lieu entre les professionnels et les services vétérinaires de la région, ainsi qu'avec la DGAL, pour organiser ce nouveau contexte réglementaire. Il faut rappeler que le nombre de contaminations reste important dans la région et que la filière doit poursuivre ses efforts d'assainissement.

⁹ Pôle d'expérimentation et de progrès, www.pep.chambagri.fr

Figure 12 - Comparaison filières « œufs de consommation » France - Rhône-Alpes (données 2007-2008)



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGRESTE Chiffres et données - Statistique agricole annuelle - résultats 2006 et 2007
- AGRESTE Chiffres et données – les comptes de l'agriculture – nouvelles séries en base 2000
- Services Régionaux de Statistique Agricole des Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt des régions Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Provence – Alpes - Côte d'Azur et Rhône-Alpes